



**Décisions du Président  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**  
Décision n°DP-2023-147

**Direction de l'Economie et du  
Marketing Territorial**

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - SIGNATURE D'UN BAIL  
COMMERCIAL A INTERVENIR AVEC LA SARL A DEUX PAS DES CHAMPS  
POUR UN BATIMENT COMMERCIAL SUR LA COMMUNE DE PEAUGRES**

Le Président d'Annonay Rhône Agglo,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2020-150 en date du 9 juillet 2020, portant élection du Président d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération du 15 décembre 2022 n° CC-2022-449 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président,

VU le projet de bail ci-annexé,

**Considérant** que la SARL A DEUX PAS DES CHAMPS, locataire du bâtiment commercial situé sur la parcelle cadastrée AZ 125, propriété d'Annonay Rhône Agglo, 569 rue centrale à Peaugres, a souhaité reconduire le bail commercial arrivé à échéance au 31 mai 2023,

**Considérant** qu'Annonay Rhône Agglo a répondu favorablement à cette demande,

Il convient de conclure un nouveau bail commercial avec la SARL A DEUX PAS DES CHAMPS pour les locaux et parking, parcelle cadastrée AZ 125, 569 rue centrale, 07340 Peaugres.

**DECIDE**

**Article 1** : Annonay Rhône Agglo donne à bail à la SARL A DEUX PAS DES CHAMPS, un local commercial composé d'un espace de vente, d'une réserve, d'un bureau et de sanitaires d'une superficie totale de 223 m<sup>2</sup>, sur un tènement cadastré AZ 125, situé 569 rue centrale, 07340 Peaugres

**Article 2** : le présent bail commercial est consenti et accepté pour une durée de neuf (9) ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous Préfecture de Tournon

Et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission :

Fait à Davézieux, le 21 JUIN 2023

Président

Simon PLENET

